
RELATIONS
ENTRE
LA FRANCE & LA RÉGENCE D'ALGER
AU XVII^e SIÈCLE

QUATRIÈME PARTIE

LES CONSULS LAZARISTES & LE CHEVALIER D'ARVIEUX
(1646-1688)

(Suite. — Voir les nos 165, 166, 167, 168 et 169.)

*Lettre du P. Le Vacher à MM. les Échevins
de Marseille*

Alger, le 21 février 1676.

« MESSIEURS,

» Les Turcs que vous avez envoyés de la part du Roy
» arrivèrent icy le 14^e de ce mois, à l'exception d'un
» vieux, âgé, dit-on, de plus de 90 ans, qui est mort dans
» le passage. J'ay rendu votre lettre au Day, auquel elle
» a été très agréable ; il a néanmoins été extrêmement
» irrité, et tout le Divan, de ce que des Turcs qui ont été
» renvoyés, il ne s'en est trouvé qu'une partie de ceux
» qu'ils avoient demandés à M. Arvieu, lorsqu'il étoit

Revue africaine, 29^e année. N^o 170 (MARS 1885).

» icy, et que les autres aient été retenus sur les galères,
 » pour lesquels on a renvoyé des Maures invalides; ils
 » avoient délibéré de retenir les plus considérables des
 » François qui étoient détenus icy et de renvoyer les au-
 » tres en France, ou bien de les vendre tous, et de l'ar-
 » gent qui proviendrait de leur vente, acheter autant de
 » François invalides et les renvoyer en France, ce que
 » par la miséricorde de Notre-Seigneur j'ay empêché,
 » leur représentant que ce procédé ne pourroit produire
 » qu'un très mauvais effet à la paix établie et conservée
 » depuis tant d'années entre la France et ce royaume, et
 » que, s'ils le trouvoient bon, j'écrirois en France et y
 » enverrois un rôle des Turcs qu'ils avoient demandés
 » au sieur Arvieu, où on reconnoîtroit ceux qui
 » avoient été envoyés et ceux qui ont été détenus, pour
 » lesquels on a renvoyé des Maures invalides; et notre
 » invincible Monarque ayant, par ce moyen, été informé
 » qu'on auroit, en ce rencontre, agi contre ses ordres et
 » son intention, il en feroit justice indubitablement, ce
 » qu'ils trouvèrent bon; par ce moyen et une donative
 » qu'il a fallu faire de dix-sept cent vingt-neuf pièces de
 » huit à la paye des soldats, irrités de ce que leurs ca-
 » marades avoient été retenus et qu'on avoit renvoyé à
 » leur place des Maures invalides, tous les François qui
 » étoient détenus et trois jeunes matelots de Provence
 » nouvellement pris sur une barque génoise repassant
 » en France après avoir été pris par les Majorquins,
 » m'ont été remis, lesquels repassent à Marseille sur la
 » présente barque qui en a apporté les Turcs.

» J'ay envoyé à M. le Marquis de Seignelay un rôle des
 » Turcs que le Day et le Divan ont demandés à M. Ar-
 » vieu; et comme ils prétendent incessamment que
 » ceux qui ont été retenus soient renvoyés icy au plus
 » tôt, avec tous ceux de ce pays qui ont fui d'Espagne et
 » d'Italie en France et qui ont écrit d'y avoir été rete-
 » nus et mis aux galères.

» J'ay, Messieurs, depuis le départ de M. Arvieu de ce

» pays, entretenue la plus part de ces pauvres François
 » qui repassent en France, tant pour le vivre que pour
 » vêtir, parce que les Turcs ne leur ont rien subministré
 » pendant leur détention, de sorte que, pour leur subsis-
 » tance, des dettes que quelques-uns ont contractées et
 » pour avoir contribué 224 piastres à la donative faite
 » pour obtenir leur liberté, j'ay avancé 670 pièces de
 » huit. Je ne crois pas, Messieurs, qu'en servant le pu-
 » blic par les fonctions indignes d'une personne de mon
 » caractère, en l'absence d'un Consul, pour pouvoir con-
 » server la paix si considérable à votre commerce, vous
 » permettiez que je souffre la perte de cette somme;
 » j'espère que vous la rendrez au Supérieur de notre
 » Maison, le Supérieur de la Congrégation de la Mission,
 » à Marseille, et que vous m'en ferez adviser par la pre-
 » mière commodité.

» Les Corsaires dudit ont pris, l'année précédente, en-
 » viron 1,500 Chrétiens de différentes nations, la plus
 » part Portugais; n'étoit la paix que nous avons, nous
 » auroient apporté grand nombre de batiments françois
 » qu'ils ont rencontrés, auxquels ils n'ont rendu aucun
 » acte d'hostilité.

» Un Envoyé de Hollande est arrivé icy depuis quel-
 » ques mois pour demander la paix, laquelle il n'a pu
 » obtenir, quelque instance qu'il ait faite et quelques do-
 » natives très considérables qu'il s'est offert de donner
 » pour ce sujet; le Day lui a, depuis quelques jours, or-
 » donné de se retirer; il en a advisé M. le Prince d'Orange
 » et Messieurs des États, qui l'ont envoyé; il n'attend
 » que leur réponse et quelques vaisseaux de sa nation
 » pour se rembarquer.

» Je suis très cordialement, en l'amour de Notre-
 » Seigneur et de sa Très-Sainte Mère, Messieurs, votre
 » humble et obéissant serviteur.

» NOTE DES DÉPENSES

» Note des dépenses faictes par nous, Jean Le Vacher,
 » Vicaire Apostolique, pour la provision de la tartane du
 » patron Antoine Veneau, du Martigues, et sur laquelle
 » ont passé les vingt-deux Turcs envoyés par MM. les
 » Échevins de la ville de Marseille, et repassé les passa-
 » gers françois qui étoient détenus en cette ville d'Alger :

» 1 quintal bacallau, à 5 p. le quintal	5 p. 00 s. 00 d.
» 4 quintaux et 25 livres biscuit à p. 2 et 1/4 le	
» quintal	9 11 03
» 55 couffes couscousou, à 5 p. le quintal.	2 15 00
» Pour une cruche huile	2 00 00
» 60 couffes ris, à 2 p. 9 d. la couffe.	2 16 10
» Pour une cruche beurre frais	0 16 04
» Pour port et couffe pour mettre les dites vi- » tuailles	0 10 00
	23 09 05
	3

» Piastres vingt-trois, neuf souls et cinq deniers, » qui font des livres septante, huit souls et trois » deniers	70 08 03

» Par le patron Jean-Antoine Deriuin, Messieurs, il
 » vous plaira faire remettre au Supérieur des Prêtres de
 » la Congrégation de la Mission, la somme ci-dessus dé-
 » clarée, employée pour des provisions de la barque
 » *Sainte-Anne et Saint-Joseph*, patron Antoine Veneau,
 » que vous avez envoyée en cette ville d'Alger.

» Votre très humble et très obéissant serviteur. »

Rôle des Captifs délivrés par les soins du P. Le Vacher

« Rôle des Françoises qui étoient détenus en la ville

» d'Alger et qui ont repassé en France, au mois de février de la présente année mil six cent septante-six, sur la barque nommée *Sainte-Anne et Saint-Joseph*, commandée par le patron Antoine Veneau, du Martigues, sur laquelle les Échevins de la ville de Marseille ont fait passer vingt-deux Turcs, de l'ordre du Roy, en ladite ville d'Alger :

- » Augustin-Charles d'Aviler, de Paris ;
- » Antoine Des Godetz, de Paris ;
- » Jacques-Gabriel Dalbigni, de Paris ;
- » Louis Ricard, de Beauvais ;
- » Giles Gilteau, de Maëstrickt ;
- » André Colin, de Lyon ;
- » Alphonse Étienne, de Grenoble ;
- » Thomas Liourre, de Tullins, en Dauphiné ;
- » Jean Saludes, de Hesche, en Guienne ;
- » Pierre Cardaillac, de Périgord ;
- » Francois Tulle, d'Avignon ;
- » Joseph-Anselme Palarre, prêtre d'Avignon ;
- » Claude Mibhelet, d'Avignon ;
- » Étienne Jousselin, d'Avignon ;
- » Alexandre Cartinel, de Peinier, en Provence ;
- » François Giraudin, de Marseille ;
- » Jean de Menon, de Monbretson ;
- » Salvi Rabier, de Bordeaux ;
- » Antoine Grisard, d'Aramon, en Languedoc ;
- » Daniel Guiton, de Meschers, sur la rivière de Garonne, en Saintonge ;
- » Claude Rodron, de Subire, sur la rivière de Garonne, en Saintonge ;
- » Trois matelots de Provence qui se sont trouvés passagers sur une barque de Mayorque prise par des Corsaires de la dite ville, savoir :
- » Pierre Arnault ;
- » Louis Nerate ;
- » François Lantié.

» Jean Vaillant, de la ville de Beauvais, s'est embar-
 » qué le quatorzième du mois de mars de l'année pré-
 » cédente mil six cent septante-cinq, sur l'ordre du Day
 » de la susdite ville d'Alger, pour porter les lettres du
 » Divan au Roy.

» Michel Camalet, de Hesche, en Guienne, et Jean Du-
 » pré, de Pézénas, se sont embarqués le sixième de juil-
 » let de la même année mil six cent septante-cinq, sur
 » les vaisseaux commandés par M. Gabaret, qui étoient
 » à la rade de la dite ville d'Alger. »

Lettre du P. Le Vacher à MM. les Échevins de Marseille

Alger, le 26 février 1676.

« MESSIEURS,

» Bien que je vous aïe écrit par le retour de la barque
 » du patron Antoine Veneau, qui est parti d'icy le 21 de
 » ce mois, incertain néanmoins de ce qui luy auroit peu
 » arriver dans son retour à Marseille, je vous écris cette
 » seconde pour vous confirmer ce dont je vous ay ad-
 » visé par icelle, savoir : que ladite barque arriva icy le
 » 14 de ce mois, avec les Turcs que vous avez envoyés,
 » à la réserve d'un vieux de plus de 90 ans, qui est mort
 » dans le passage. Les autres, après s'être débarqués,
 » furent au Divan, où, ayant été reconneu qu'il n'y en
 » avoit qu'une partie de ceux que le Day et le Divan
 » avoient demandés au sieur Arvieu, lorsqu'il étoit en
 » cette ville, et que les autres avoient été reteneus sur
 » les galères à Marseille, pour qui on avoit renvoyé des
 » Maures invalides, le Day et le Divan, au lieu de me re-
 » mettre les Francois déteneus en cette ville, délibérèrent
 » de retenir les principaux et de renvoyer les autres en
 » France, ou bien de les vendre tous, et de l'argent qui
 » proviendrait de leur vente, acheter des Francois inva-

» lides et les renvoyer en France, ce que, par la miséri-
 » corde de Notre-Seigneur, j'empêchay en représentant
 » audit Seigneur Day et au Divan assemblé que ce pro-
 » cédé ne pouvoit produire qu'un pernicieux effet à la
 » paix établie et conservée depuis tant d'années entre
 » la France et son Royaume, et que, s'ils le trouvoient
 » bon, j'écrirois en France et y enverrois un rôle des
 » Turcs qu'ils avoient demandés audit sieur Arvieu,
 » par lequel on reconnoîtroit ceux qui avoient été ren-
 » voyés et ceux qui avoient été retenus, et mesme les
 » Maures pour qui ils avoient été échangés ; que le Roy,
 » ayant, par ce moyen, reconnu qu'on avoit, en ce ren-
 » contre, agi contre ses ordres et contre son intention,
 » il en feroit justice indubitablement, ce qu'ils trouvè-
 » rent à propos ; de sorte que, par ce moyen et une do-
 » native qu'il a fallu faire de dix-sept cent vingt-quatre
 » pièces de huit à la paye des soldats, irrités de ce que
 » leurs camarades avoient été détenus et qu'on avoit
 » renvoyé à leur place des Maures invalides, tous les
 » François détenus icy et trois jeunes matelots de Pro-
 » vence nouvellement pris repassant en France sur une
 » barque génoise après avoir été pris des Mayorquains,
 » me furent remis et ont repassé ensemble sur la sus-
 » dite barque du patron Antoine Veneau.

» Le Day et le Divan prétendent incessamment que
 » l'on renvoie au plus tôt le reste des Turcs qu'ils
 » avoient demandés au sieur Arvieu et qu'on a retenus
 » sur les galères ; à la place desquels on a renvoyé des
 » Maures invalides, ensemble les Turcs ou Maures de ce
 » pays qui ont fuy d'Espagne et d'Italie en France. J'en
 » ay advisé M. le Marquis de Seignelay, à ce qu'il le re-
 » présente au Roy.

» J'ay, Messieurs, payé pour les François qui étoient
 » détenus icy et qui ont repassé en France, la somme de
 » six cent quarante pièces de huit, savoir : trois cent
 » vingt pour leur subsistance depuis dix mois que le
 » sieur Arvieu est party d'icy, et des habits et autres

» choses nécessaires que je leur ay subministrées ; cent
 » neuf pour satisfaire à des dettes que quelques-uns ont
 » faictes ; et deux cent vingt-cinq que j'ay contribué à la
 » donative qu'il a fallu faire à la paye des soldats pour
 » leur obtenir la liberté. Je ne crois pas, Messieurs, que
 » votre bonté souffre qu'une personne qui apporte tous
 » ses soins pour procurer la conservation de la paix en
 » ce pays si favorable et nécessaire au bien de votre
 » commerce, supporte la perte de cette somme. Il vous
 » plaira la payer à M. Amiraud, Supérieur des Prêtres
 » de la Congrégation de la Mission, en votre ville de Mar-
 » seille, avec celle contenue au présent mémoire que je
 » vous envoie, laquelle j'ay faicte pour des provisions
 » de la barque du patron Veneau, que vous avez envoyé
 » icy pour apporter les Turcs.

» Un Envoyé de Hollande est arrivé icy depuis quel-
 » ques mois pour demander la paix, laquelle il n'a pu
 » obtenir, quelque instance qu'il ait faicte et quelque do-
 » native considérable qu'il s'est offert de faire pour ce
 » sujet. Le Day luy a, depuis quelques jours, ordonné de
 » se retirer : il en a incontinent advisé le Prince d'Orange
 » et les Seigneurs des États, qui l'ont envoyé, et n'at-
 » tend que leur réponse et un vaisseau de sa nation pour
 » rembarquer. Je suis très cordialement, en l'amour de
 » Notre-Seigneur et de sa Très-Sainte Mère, Messieurs,
 » votre très humble et très obéissant serviteur. »

*Lettre de M. de Seignelay à MM. les Échevins et Députés
 de Marseille*

Versailles, le 10 juillet 1677.

« Le Roy ayant donné ordre au Sieur Demuyn, In-
 » tendant de la Marine à Rochefort, de renvoyer à Mar-
 » seille quatre Turcs qui ont été trouvés sur un vaisseau

» anglois qui a été pris à la mer, Sa Majesté m'ordonne
 » de vous écrire qu'aussitôt que ces quatre Turcs y se-
 » ront arrivés, Elle veut que vous leur fassiez fournir
 » une barque pour les transporter à Alger, ou que vous
 » les fassiez embarquer sur le premier vaisseau qui ira
 » en cette ville, étant important au commerce de votre
 » ville de traicter favorablement lesdits Turcs.

» Signé : SEIGNELAY. »

Lettre du P. Le Vacher à MM. les Échevins de Marseille

Alger, le 21 novembre 1677.

« MESSIEURS,

» Votre lettre du 18 du mois précédent me fut rendue
 » à l'arrivée de la présente polacre en cette ville, avec
 » celle que vous avez écrite aux Puissances de ce pays,
 » pour obtenir la relaxation d'une caissette remplie de
 » satins et velours, partie noirs, partie cramoisins, char-
 » gée à Gênes par M. Compans, Consul de notre nation,
 » pour le compte de M. l'Intendant Rouillé, sur un vais-
 » seau anglois nommé *Les Armes d'Angleterre*, pris
 » par quelques vaisseaux Corsaires de cette ville, sous
 » les isles de Sainte-Marguerite.

» Sitôt, Messieurs, que j'ay receu votre lettre, avec
 » celle pour les susdites Puissances, je la leur ay été
 » aussitôt rendre, accompagné du Truchement, par le-
 » quel je leur ay faict entendre, touchant ce que vous
 » m'avez écrit de la susdite caissette, et d'une autre de
 » M. l'Intendant Brodart (1), chargée à Gênes sur le
 » mesme vaisseau anglois, par ledit sieur Compans, Con-

(1) D'après M. Jal, M. Brodart était, non pas Intendant, mais bien Commissaire général de la Marine. (Jal, Ab. Duquesne, t. I, p. 390, 432, 570, etc.).

» sul, et prise par les mesmes vaisseaux Corsaires. Le
 » Seigneur Day et son gendre, qui pour lors étoient au
 » Divan, me répondirent que quand ces vaisseaux qui
 » avoient pris ces caissettes, l'une de M. l'Intendant
 » Rouillé et l'autre de M. l'Intendant de Brodart, seroient
 » de retour en cette ville, ils procureroient de me les
 » faire rendre, en cas que les soldats de ces vaisseaux
 » ne les eussent ouvertes et fait caraporta (1) d'icelles
 » entre eux, c'est-à-dire se partager ce qui se trouveroit
 » en icelle, comme ils ont de coutume de faire avant que
 » d'arriver en cette ville. Voilà, Messieurs, tout ce que
 » je vous puis témoigner pour le présent pour réponse
 » à votre lettre ; quand les vaisseaux seront arrivés, et
 » qu'on attend de jour à autre, je ne négligeray rien, à
 » votre considération et à celle de MM. les Intendants de
 » Rouillé et de Brodart, pour procurer que l'une et l'au-
 » tre caissettes me soient rendues, et vous adviseray
 » aussitôt par la première commodité de ce que j'auray
 » pu obtenir.
 » Je suis, etc.

» Depuis la présente écrite, les trois vaisseaux Corsai-
 » res d'icy qui ont pris le vaisseau anglois sur lequel
 » étoient les deux caissettes chargées à Gênes, l'une
 » pour M. l'Intendant Rouillé et l'autre pour M. l'Inten-
 » dant Brodart, sont arrivées icy, et, à leur arrivée, j'ay
 » été trouver les Puissances pour recouvrer, par leur
 » auctorité, les deux susdites caissettes. Ils m'avoient
 » promis de me les envoyer sitôt qu'elles auroient été
 » débarquées ; mais les soldats qui commandent pré-
 » sentement en cette ville, s'y sont opposés et ont voulu
 » absolument qu'elles aient été vendues, à quoy le Day
 » n'a pu ou osé résister. Elles ont été achetées le dou-

(1) Partage clandestin que faisaient entre eux les équipages avant d'arriver au port, en fraudant ainsi les droits réguliers et la part des armateurs.

» ble de ce qu'elles avoient été achetées à Gênes, ce qui
 » m'a obligé de les abandonner. C'est ce que je témoigne
 » à mesdits Sieurs Intendants de Rouillé et Brodart.
 » Je suis, etc. »

Lettre du P. Le Vacher à MM. les Échevins de Marseille

Alger, le 7 décembre 1679.

« MESSIEURS,

» Les Puissances de ce pays ayant trouvé bon d'écrire
 » au Roy à la considération d'une prise d'icy que le temps
 » a porté à la Rochelle, il y a environ quatre mois, et de
 » sept Turcs ou Maures de cette ville, qui étoient esclaves
 » en Espagne, d'où s'étant procuré la liberté par la
 » fuite, ont dans leur passage rencontré un vaisseau
 » françois qui les a pris et les a portés à Marseille, où,
 » sitôt qu'ils ont été arrivés, on les a mis sur les galères.
 » C'est ce qu'ils ont, par lettres, représenté à leurs
 » parents en cette ville, lesquels en ont en même temps
 » porté leurs plaintes au Seigneur Day et au Divan. Le
 » susdit Seigneur, à cette considération, a faict repasser
 » en France le sieur Gandé, Agent de la Compagnie du
 » Bastion en cette ville, pour expressément porter au
 » Roy les lettres qu'il écrit à Sa Majesté au sujet de la
 » susdite prise et des susdits sept Turcs ou Maures de
 » ce pays, injustement détenus à Marseille, et en rapporter
 » au plus tôt la réponse.

» Et, parce que si on ne donne pas satisfaction de la
 » susdite prise et desdits Turcs ou Maures, les ressentiments
 » que les Puissances de ce pays en pourroient avoir, seroient
 » indubitablement préjudiciables au négoce, il vous plaira,
 » comme j'ay faict, solliciter par vos lettres Monseigneur Colbert,
 » pour obtenir du Roy les ordres nécessaires pour l'entière
 » restitution de la sus-

» dite prise et la liberté desdits sept Turcs ou Maures,
 » et que ces derniers puissent passer icy par la pre-
 » mière occasion.

» Et, parce que ledit Seigneur Day a expressément or-
 » donné au patron Pierre Allègre, patron de cette bar-
 » que qui devoit aller à Livourne directement, de mettre
 » à Marseille ou à sa côte ledit sieur Gandé, Agent de la
 » Compagnie, qu'il, pour les motifs ci-dessus, a faict
 » embarquer sur la barque dudit patron pour repasser
 » en France, il vous plaira gratifier le susdit patron de
 » ce qu'il s'est, pour ce sujet, détourné de son voyage.
 » Je suis, etc. »

Lettre du P. Le Vacher à MM. les Échevins de Marseille

Alger, le 25 mai 1680.

« MESSIEURS,

» Il y a peu de jours que je me suis donné l'honneur
 » de vous écrire par le retour du patron Noël Fabre, qui
 » partit d'icy en compagnie du Capitaine Antoine Ju-
 » lien ; ce pauvre Capitaine, se retrouvant sur l'isle de
 » Mayorque, un jour après son départ de cette ville, a
 » été rencontré par un Corsaire de Sallé, lequel l'a pris
 » et rapporté en cette dite ville. Les personnes de l'équi-
 » page de ce pauvre Capitaine imputent sa prise et leur
 » esclavage à son peu d'expérience de commandement ;
 » bien que, chrétiennement, ils dussent la remettre à la
 » divine Providence, qui l'a permis pour des fins qui
 » leur sont inconneues ; et, parce que j'ay appris que ce
 » même Corsaire de Sallé, qui commande une barque,
 » a témoigné vouloir aller avec sa barque à la côte de
 » Provence, pour y faire des prises de Francois, Génois,
 » Livournois et autres qu'il y pourra trouver, se disant
 » de cette ville d'Alger, j'ay creu être de mon devoir de

» vous en adviser ; à ce que, s'il y a quelques batiments
 » destinés pour conserver la côte de Provence, leurs
 » Commandants en soient par vous informés.
 » Je suis, etc. »

Lettre du P. Le Vacher à MM. les Échevins de Marseille

Alger, le 7 mai 1680.

« MESSIEURS,

» Je me donne l'honneur de vous écrire la présente
 » pour vous représenter que ce jourd'huy, on m'a faict
 » appeler au Divan de cette ville, au sujet d'un patron
 » du Martigues, nommé André Pons, lequel prétendoit
 » enlever des esclaves de différentes nations, avec les-
 » quels luy ou ses mariniers avoient eu pour ce sujet
 » quelque secrète intelligence. Les susdits esclaves ont
 » été repris par des Maures et ramenés au Divan avant
 » qu'ils se soient embarqués.

» La tartane dudit patron, nommée *Saint-Pierre*, qui
 » étoit partie de ce port pour Oran; que si le susdit pa-
 » tron fusse venu à terre avec sadite tartane, pour pren-
 » dre les susdits esclaves, comme il fit plusieurs bor-
 » dées pour ce sujet, il auroit indubitablement été rete-
 » neu avec les personnes de son équipage, et tous au-
 » roient été faicts esclaves et, possible, chatiés exem-
 » plairement.

» Les Puissances de ce pays m'ont ordonné, Mes-
 » sieurs, de vous adviser du mauvois procédé du susdit
 » patron, à ce que vous l'en fassiez chatier, pour empê-
 » cher qu'un autre, le voulant imiter, ne leur donne oc-
 » casion de rupture à la paix, qu'ils prétendent conser-
 » ver avec les Francois, et de les adviser par la première
 » occasion du chatiment que vous aurez exercé envers
 » le susdit patron.

» Je suis, etc. »

Alger, le 13 mai 1680.

Lettre du P. Le Vacher à MM. les Échevins de Marseille

« MESSIEURS,

» Il y a peu de jours que je me suis donné l'honneur
 » de vous écrire par voie de Livourne, ce que je fays
 » encore présentement par voie du Bastion pour le
 » même sujet, savoir : pour vous témoigner que le
 » Seigneur Day, irrité de ce que le patron André Pons
 » du Martigues, arrivé d'Ivica avec la tartane nommée
 » *Saint-Pierre*, voyant qu'il n'avoit rien à charger en
 » cette ville, s'en est allé vide pour Oran, ayant enlevé
 » au préjudice de la paix le Capitaine Antoine Jullien de
 » Marseille, pris par un Corsaire de Sallé, et prétendant
 » enlever avec icelui huict ou dix esclaves de cette ville
 » de différentes nations, moyennant je ne say quelle
 » somme ils devoient donner au susdit patron André
 » Pons, selon qu'ils l'ont déposé en ma présence au
 » Divan, après y avoir été reconduits de la Marine où
 » ils n'eurent pas le temps de s'embarquer sur la tar-
 » tane du susdit patron, lequel le Seigneur Day vouloit
 » envoyer prendre en mer pour le faire esclave et toutes
 » les personnes de son équipage; ce que j'ay empêché.
 » Cependant le susdit Seigneur prétend et veut que la
 » nation paie mille écus pour le susdit Capitaine Antoine
 » Jullien que le susdit patron André Pons, du Martigues;
 » a enlevé, et de plus, m'a le susdit Seigneur ordonné de
 » vous adviser de cette action d'hostilité que le sus-
 » dit patron André Pons a faicte icy au préjudice de la
 » paix, à ce que vous procuriez qu'il en soit chatié, et
 » que, par la première commodité, vous l'avisiez
 » expressément du chatiment qu'on aura exercé en
 » France contre luy. Il vous plaira m'adresser la lettre
 » que vous trouverez bon d'écrire audit Seigneur, pour
 » ce sujet, pour lui donner quelque satisfaction.

» Le susdit Seigneur Day attend incessamment les
 » sept Turcs ou Maures de cette ville, injustement déte-
 » neus à Marseille, que vous m'avez advisé par votre der-
 » nière lettre avoir été remis en liberté par la piété de
 » notre Invincible Monarque.

» Je vous supplie, Messieurs, de procurer qu'ils re-
 » passent icy par la première occasion.

» Je suis, etc. »

Alger, le 8 juin 1680.

Lettre du P. Le Vacher à MM. les Échevins de Marseille

« MESSIEURS,

» Je n'ay reçu que depuis quelques jours, à l'arrivée
 » du patron Jean Planouze, de la Ciotat, en cette ville, la
 » lettre qu'il vous a pleu m'écrire du 7 mars, par laquelle
 » vous m'avisiez de l'imprudencé commise par le patron
 » Pierre Allègre, parti au mois de décembre dernier de
 » cette ville pour Livourne, pratiquant en son passage
 » avec des personnes qui venoient des lieux suspects, a
 » ensuite mis à Bandol le sieur Gaudé que les Puis-
 » sances de ce pays avoient fait repasser en France.
 » Comme je vous advise par celle que je me donne l'hon-
 » neur de vous écrire, le 7 du même mois, à un autre pas-
 » sage, fut lui-même à la Ciotat pour ses intérêts parti-
 » culiers.

» Je vous assure, Messieurs, que ce procédé impru-
 » dent méritoit, non la gratification que je vous avois
 » supplié de lui faire en considération de ce qu'il s'étoit
 » détourné de sa route pour mettre à la côte de France
 » le sieur Gaudé, suivant les intentions des susdites
 » Puissances de ce pays, mais quelque chatiment; mais,
 » puisque, grâce à Dieu, il n'est survenu aucun sinistre
 » accident du procédé imprudent du susdit patron, je
 » vous supplie humblement luy vouloir pardonner.

» Par la lettre précédente du 20 janvier, et la copie
 » d'icelle qu'il vous a pleu m'écrire, vous m'avisâtes
 » qu'il avoit pleu au Roy ordonner de remettre en liberté
 » sept Turcs ou Maures de cette ville, injustement détenus
 » dans les galères de Marseille que les puissances
 » de ce pays avoient demandée.

» Par la barque du patron Jean Planouze, de la Ciotat,
 » nouvellement arrivé, ces pauvres gens ont écrit à
 » leurs parents qu'on les avoit remis de nouveau sur
 » les galères et qu'on les avoit forcés de faire le voyage :
 » leurs parents en ont en même temps porté leurs
 » plaintes aux Puissances, auxquelles Puissances ils
 » ont exhibé les lettres qu'ils avoient nouvellement
 » reçues. Lesquelles Puissances en ont été tellement
 » irritées, et du retardement des réponses aux lettres
 » qu'ils ont écrites au Roy par deux diverses fois l'année
 » précédente, qu'ils avoient résolu de retenir en cette
 » ville le sieur de Maltot, envoyé du Roy aux côtes de
 » Barbarie pour y acheter des chevaux pour le service
 » de Sa Majesté, sa barque, quelques chevaux qu'ils
 » avoient achetés à Tunis, tous les batiments françois
 » qui se trouvent présentement en ce port avec leurs
 » équipages et même tous ceux qui y viendront à l'ave-
 » nir, jusqu'à ce que les susdites réponses qu'ils attendent
 » incessamment et très impatiemment leur soient en-
 » voyées avec les susdits sept Turcs ou Maures de cette
 » ville détenus à Marseille; après néanmoins leur avoir
 » représenté le mauvois effet que pourroit causer en
 » France ce déterminé, notamment celui dudit sieur de
 » de Maltot, envoyé du Roy, ils ont relâché le tout à
 » cette condition que, si deux mois après le retour en
 » France dudit sieur Maltot, on ne leur envoie pas la ré-
 » ponse des lettres qu'ils ont écrites au Roy et les sept
 » Turcs ou Maures détenus en France, ils prendront ce
 » retardement et ces négligences pour une marque ma-
 » nifeste et indubitable de rupture que la France prétend
 » faire à la paix établie depuis tant d'années entre elle

» et ce Royaume, laquelle ils ne pourront plus conserver
 » comme ils souhaiteroient.

» J'ai creu, Messieurs, être de mon devoir de vous
 » adviser de tout ce que dessus, en ce que qu'il vous
 » plaise de procurer, la présente receue, les susdites ré-
 » ponses que les Puissances de ce pays attendent inces-
 » samment et de les envoyer même expressément ou
 » plutôt avec les susdits sept Turcs ou Maures, afin de
 » prévenir le sinistre accident que pourroit causer à la
 » paix et au commerce le retardement.

» Le mal contagieux a recommencé depuis quelques
 » jours en cette ville ; quelques personnes sont mortes
 » et d'autres sont gravement atteintes ; il sera expédient,
 » Messieurs, que vous advisiez les Puissances de ce pays
 » de la diligence que vous aurez faicte procurer et obte-
 » nir du Roy la réponse de leur lettre et la liberté des
 » susdits sept Turcs ou Maures qu'ils prétendent, et mê-
 » me le chatiment qu'on aura exercé en France contre
 » le patron André Pons, du Martigues, qui a voulu enle-
 » ver quelques esclaves de cette ville pris par un Sale-
 » tin, pour lequel il nous a fallu payer mille pièces de
 » huit.

» Je suis, etc. »

*Lettre de M. de Seignelay à MM. les Échevins et
 Députés de Marseille*

Fontainebleau, le 4 juillet 1680.

« J'ay rendu compte à Sa Majesté de ce que vous m'a-
 » vez écrit concernant la réponse que le Day d'Alger de-
 » mande aux lettres qu'il a écrites sur le sujet des sept
 » Turcs d'Alger qui ont été mis sur les galères de Sa
 » Majesté, sur quoy Elle m'a ordonné de vous écrire
 » qu'Elle a chargé M. Duquesne d'aller, avec les vais-

Revue africaine, 29^e année. N° 170 (MARS 1885).



» seaux qu'il commande, devant ladite ville d'Alger, pour
 » faire réponse audit Day, et particulièrement sur ce qui
 » regarde la restitution desdits sept Turcs. Mais comme
 » les autres services auxquels il sera occupé, pendant
 » la campagne, pourroient l'empêcher d'aller devant la-
 » dite ville avant la fin d'octobre ou le commencement
 » de novembre prochain, Sa Majesté veut que vous fas-
 » siez savoir au Gouvernement de ladite ville, soit par
 » une barque que vous y pourrez envoyer exprès, ou
 » par telle autre occasion qui pourra se présenter, qu'ils
 » auront incessamment réponse à toutes leurs lettres, et
 » que Sa Majesté leur fera savoir ses intentions sur la
 » restitution desdits sept esclaves.

» Signé : SEIGNELAY. »

Lettre du P. Le Vacher à MM. les Échevins de Marseille

Alger, le 14 août 1680.

« MESSIEURS,

« Le sieur Pierre Bouquier, du Martigues, qui paya, il
 » y a environ quatre ans et demi, cent pièces de huit
 » en cette ville, par ordre du Seigneur Day, pour satis-
 » faire à des soldats de cette ville pris par un vaisseau
 » de France à la mer, auxquels les Francois avoient pris
 » des hardes estimées à la susdite somme, m'a témoigné
 » n'en avoir pas été remboursé, ny en partie, ny pour le
 » tout, par Messieurs vos prédécesseurs; il me semble,
 » Messieurs, que vous ferez justice, ne permettant pas
 » que ce pauvre homme souffre toute cette perte, le fai-
 » sant par le commerce rembourser de cette somme ou
 » d'une partie d'icelle et de cinquante autres pièces de
 » huit qu'il a nouvellement payées à la considération
 » du Capitaine Antoine Jullien, de la ville de Marseille,

» que le patron André Pons, du Martigues, enleva de
 » cette ville au mois de may dernier.
 » Je suis, etc. »

Lettre du P. Le Vacher à MM. les Échevins de Marseille

Alger, le 16 août 1680.

« MESSIEURS,

« Le patron Noël Fabre arriva icy le deux de ce mois,
 » et s'étant débarqué, il m'apporta la lettre qu'il vous a
 » pleu m'écrire du 17 juillet, à laquelle étoit jointe une co-
 » pie de celle que vous a écrite Monseigneur le Marquis
 » de Seignelay, pour réponse à celle que vous luy avez
 » écrite touchant les réponses que les Puissances de ce
 » pays attendent incessamment et très impatiemment
 » aux lettres qu'ils ont écrites au Roy l'année précédente.

» Le susdit patron m'apporta en même temps la lettre
 » que vous avez trouvé bon d'écrire aux susdites Puis-
 » sances pour les adviser des diligences que vous avez
 » faictes pour leur procurer les susdites réponses, leur
 » témoignant qu'elles leur devoient être apportées, de
 » l'ordre du Roy, par M. Duquesne, lequel les informe-
 » roit en même temps des intentions de Sa Majesté tou-
 » chant les sept Turcs ou Maures de cette ville détenus
 » à Marseille.

» Cette lettre, Messieurs, fut incontinent portée aux
 » susdites Puissances, qui, après en avoir entendu la
 » teneur par notre Truchement, firent paroître un res-
 » sentiment de colère pour deux motifs, à ce qu'ils té-
 » moignèrent: l'un, à cause que les susdites réponses
 » tant attendues ne leur avoient pas été envoyées par la
 » barque du susdit patron; et l'autre, parce qu'elles de-
 » voient être envoyées par les vaisseaux du Roy, ap-
 » préhendant les désordres que cause ordinairement

» leur arrivée devant cette ville, par la réception qu'ils
 » donnent librement à tous les esclaves qui prétendent
 » se procurer la liberté par la fuyte sur iceux; ajoutant
 » que, si cela arrive, ils me feroient embarquer sur l'un
 » d'iceux pour repasser en France.

» Il en sera ce que Dieu permettra par sa toute pater-
 » nelle providence.

» Je ne say, Messieurs, si vous aurez été informés
 » que la barque du patron Claude Ardiston, du Marti-
 » gues, qui avoit parti de Marseille pour Tunis, le mois
 » précédent, a, dans son passage, été rencontrée par
 » deux galères de cette ville qui l'ont prise et envoyée
 » icy; elle arriva le 14 du même mois. Sitôt qu'on m'en
 » eût apporté l'avis, je la fus répéter aux Puissances
 » avec ledit patron; toutes les personnes et le charge-
 » ment d'icelle; le tout, à la vérité, me fut rendu, à la
 » réserve de huit personnes qui étoient de passage,
 » quatre hommes et autant de femmes ou filles, savoir:
 » trois Siciliens et trois Siciliennes, un Génois qui se dit
 » marié depuis peu à Marseille, et une jeune Juive d'en-
 » viron 17 ans, nouvellement convertie à Marseille, d'où
 » elle passait à Tunis pour y épouser le sieur Labat,
 » marchand de Marseille; quelques instances que j'aie
 » peu faire envers les Puissances en faveur de ces pau-
 » vres gens, je n'ay peu empêcher qu'ils n'ayent été faicts
 » esclaves, à cause qu'ils n'étoient pas Francois. Le sus-
 » dit patron se remit à la voile le même jour pour con-
 » tinuer son voyage à Tunis. Voilà, Messieurs, de quoy
 » j'ay creu vous devoir adviser, et de ce que, grâce à
 » Dieu, la santé est très bonne en cette ville, sans aucun
 » suspect de peste ny autre mal contagieux.

» Je suis, etc. »

« Il vous plaira procurer que les sept Turcs ou Maures
 » de cette ville, détenus à Marseille, soient envoyés
 » par M. Duquesne. »

Lettre du P. Le Vacher à MM. les Échevins de Marseille

Alger, le 16 août 1680.

« MESSIEURS,

» Je n'ajoute ce billet à la présente que je me suis
 » donné l'honneur de vous écrire que pour vous adviser.
 » Il est parti de ce port un vaisseau de Tripoli en course,
 » mal armé. Il est venu en cette ville chargé de marchan-
 » dises de Levant, et, dans sa route à la hauteur du
 » Collo, lieu de cette côte et dépendant de ce Royaume,
 » a pris une petite barque de la ville d'Agde, en Langue-
 » doc, chargée de vin et d'eau-de-vie, qui avoit parti
 » d'icy pour aller à Tunis. Le vendre ne l'ayant pu faire
 » icy, les Puissances de ce pays ont empêché qu'aucun
 » soldat de cette ville ne se soit embarqué sur ce
 » vaisseau de Tripoli, à peine de vouloir perdre sa païe.
 » L'on croit que ce vaisseau va d'icy à la côte de Pro-
 » vence, et, à cette considération, j'ai creu vous en devoir
 » adviser.

» Je suis. »

*Lettre de M. de Seignelay à MM. les Échevins et Députés
du Commerce de Marseille*

Versailles, le 14 septembre 1680.

« J'ay receu, avec votre lettre du 7 de ce mois, la copie
 » de la lettre que le sieur Le Vacher vous a écrite; le Roy
 » a donné l'ordre à M. Duquesne de se rendre incessam-
 » ment à Alger et de prendre garde de donner aucun
 » sujet de plainte au Day et Divan de cette ville concer-
 » nant les esclaves, et d'empêcher qu'il ne s'en puisse
 » sauver aucun à bord des vaisseaux qu'il commande.
 » Et, pour ce qui est des autres points sur lesquels
 » lesdits Day et Divan demandent réponse, il leur fera
 » connaître les intentions de sa Majesté.

» Signé : SEIGNELAY. »

*Lettre de M. Lebar à MM. les Consuls et Gouverneurs
de la ville de Marseille*

Alger, le 30 octobre 1680.

« MESSIEURS,

» L'intérêt de ma patrie, se trouvant joint aux miens
» particuliers, qui m'a conduit en cette ville m'oblige de
» vous écrire que si sa Majesté, par sa bonté, ne daigne
» remédier au mal imminent qui menace ses sujets,
» assurément et sans doute que ces Corsaires ayant
» franchi le pas de prendre des étrangers sur vos bati-
» ments contre la foi des traités, ils passeront plus avant
» par cette impunité. Je ne vous parle pas de la prise des
» Messinois sur Ardisson, mais même d'une de vos
» filles, ma femme, baptisée à Marseille. Ils menacent
» même de prendre les marchandises étrangères sur les
» batiments françois, qui va apporter une étrange con-
» fusion; et, sous ce prétexte, prendront aussi des leurs
» propres. Le seul remède est de leur accorder les Turcs
» et Maures qu'ils demandent et supplier très humble-
» ment Sa Majesté qu'elle daigne vous les donner et les
» envoyer par des vaisseaux de guerre pour en faire
» échange. Il faut que ces vaisseaux viennent à dessein
» pour remédier à un mal qui aura des suites fâcheuses,
» si on n'y met la main de bonne heure.

» Nous attendons tous les moments M. Duquesne,
» qu'on nous fait espérer. S'il ne vient résolument pour
» avoir raison de ces insolences par un séjour au moins
» de quinze jours à leurs côtes, ou s'y faisant voir di-
» verses fois, il n'obtiendra rien, et les menaces sans les
» coups ou la persévérance les met hors de crainte et
» les jette dans l'insolence.

» La restitution de ces Turcs et Maures, dont les pa-
» rents font des plaintes continuelles, est absolument
» nécessaire. Ils demandent qu'on leur donne des
» François à leur place, puisqu'ils ne peuvent avoir leurs

» parents, et à la fin ils iront aux extrémités. Il plaira
 » à Sa Majesté les accorder pour le bien de ses sujets,
 » pour les garantir de la mauvoise intention de ces gens
 » qui ne demandent que des prétextes et à vous,
 » Messieurs, de diligenter autant qu'il vous sera possible
 » l'exécution de ces ordres.

» Croyez, cependant, Messieurs, que je postpose mon
 » intérêt à celui de ma patrie, ayant voulu que ma femme
 » eut l'honneur d'être votre fille par le baptême que je
 » lui ay procuré par la grâce de Dieu, et souhaitant la
 » liberté de votre commerce et la liberté de tant de
 » pauvres Marseillois qui peuvent courir risque de de-
 » venir esclaves, si on en prévient le danger; ces consi-
 » dérations m'ont meu à vous en donner advis, et, à cette
 » occasion, vous témoigner combien je suis, Messieurs,
 » votre très humble et très obéissant serviteur.

» DE LEBAR (1). »

Lettre du P. Le Vacher à MM. les Échevins de Marseille

Alger, le 20 novembre 1680.

« MESSIEURS,

» La présente est pour vous témoigner que M. Du-
 » quesne n'est pas encore venu icy. La tartane comman-
 » dée par le Capitaine Antoine Patan, du Martigues, arriva
 » icy le cinquième du présent mois, le matin. Il me dit,
 » s'étant débarqué, que, la nuit précédente, s'étoit trou-
 » vé avec l'escadre de M. Duquesne, à environ 30 ou 40
 » milles de cette ville, où ils venoient; que le mauvois
 » temps les avoit séparés, que les vaisseaux avoient tiré

(1) M. Lebar était un négociant français établi à Tunis : c'est de lui que parle le Père Le Vacher dans sa lettre du 16 août 1680 (page 101), où il le nomme M. Labat, en racontant la prise de sa femme par les Corsaires.

» à la mer, et que luy avoit entré en ce port, où étoit le
 » rendez-vous; où le susdit Capitaine de la susdite tar-
 » tane a attendu M. Duquesne jusqu'à ce jourd'huy, 18;
 » et, voyant que mondit sieur Duquesne ne venoit pas et
 » qu'aucun vaisseau ne paraissoit, il a creu que mondit
 » sieur Duquesne a rendu le bord en France, avec toute
 » son escadre, à cause qu'ils n'avoient des provisions
 » que pour tout ce mois; à cette considération, le susdit
 » Capitaine a pris résolution de repasser en France avec
 » sa tartane.

» Cependant, Messieurs, les Puissances de ce pays
 » n'ayant pas receu les réponses aux lettres qu'ils ont
 » écrites au Roy, par deux diverses fois, l'année précé-
 » dente, lesquelles réponses, comme il vous a pleu les
 » adviser, leur devoient être apportées au mois de sep-
 » tembre ou octobre au plus tard, de l'ordre du Roy, par
 » mondit sieur Duquesne, les attendent incessamment
 » et avec très grande impatience, et les sept Turcs ou
 » Maures détenus à Marseille.

» A cette considération, et pour prévenir quelque si-
 » nistre qui pourroit provenir du retardement à envoyer
 » les susdites réponses tant attendues desdites Puis-
 » sances, il vous plaira de procurer à la Cour, la pré-
 » sente receue, et les envoyer par la première commodi-
 » té, avec les sept Turcs ou Maures de cette ville déte-
 » nus à Marseille. La santé continue, grâce à Dieu, en
 » cette ville, et est très bonne, sans aucun suspect de
 » peste ny autre mal contagieux.

» Un Corsaire de Sallé a faict plusieurs prises dans le
 » port de Storres (1), entre lesquelles sont un vaisseau et
 » une barque de Cassis. Le moindre vaisseau de France
 » armé qu'on enverroit au susdit port de Storres, ou à sa
 » côte, se rendroit maître de ce pirate et empêcheroit tout
 » le mal qu'il faict, notamment aux batiments françois.
 » Je suis, etc. »

(1) Stora, port de la province de Constantine.

Extrait d'une lettre du P. Le Vacher, écrite le 20 novembre 1680, au Supérieur de la Congrégation de la Mission, à Marseille.

« M. Duquesne n'étant pas venu icy apporter les
 » réponses des lettres que les Puissances de ce pays
 » ont écrites au Roy, l'année précédente, lesquelles ré-
 » ponses sont incessamment et très impatiemment at-
 » tendeues des susdites Puissances, j'ay creu en devoir
 » adviser MM. les Échevins et Intendants du commerce
 » de Marseille, par la lettre cy-jointe, qu'il vous plaira
 » leur rendre, par laquelle je les supplie humblement de
 » vouloir adviser à la Cour, comme les susdites répon-
 » ses très impatiemment attendeues des Puissances de
 » ce pays ne leur ont pas été envoyées suivant les avis
 » qu'ils leur ont écrits par le patron Fabre, au mois
 » d'aoust dernier; qu'ils procurent au plus tôt de la Cour
 » lesdites réponses pour les envoyer icy expressément
 » au plus tôt, avec les sept Turcs ou Maures de cette
 » ville détenus à Marseille, que les Puissances de ce
 » pays ont demandés et attendent incessamment; faictes
 » instance, Monsieur, au nom de Dieu, envers mesdits
 » sieurs les Échevins de Marseille, pour éviter quelque
 » sinistre événement, que l'impatience des Puissances
 » de ce pays pourroit causer du retardement de cet en-
 » voy, tant au commerce qu'à la paix établie depuis tant
 » d'années par l'autorité du Roy avec les Turcs de cette
 » ville et Royaume.... »

*Lettre de M. de Seignelay à MM. les Échevins et Députés
 de Marseille*

Saint-Germain, le 21 décembre 1680.

« Le Roy, cherchant toujours ce qui peut être avanta-
 » geux au commerce de la ville de Marseille, Sa Majesté

» a bien voulu charger le Commissaire Hayet de lettres
 » pour répondre à celles que le Day et le Divan ont cy-
 » devant écrites, et pour leur demander l'exécution des
 » traités qui leur ont été accordés, et la réparation des
 » contraventions qui y ont été faictes; et, comme Elle
 » estime nécessaire de faire faire ce traité au nom du
 » commerce de ladite ville, Elle veut que vous fassiez
 » préparer un bâtiment pour porter ledit Hayet à Alger,
 » et que vous choisissiez un Député de votre corps pour
 » aller avec luy à Alger, et agir de concert pour le bien
 » du commerce; ne manquez pas d'exécuter le plus
 » promptement qu'il vous sera possible ce qui est en
 » cela des intentions de Sa Majesté, et faictes-moy sa-
 » voir ce que vous ferez pour cela.

» *Signé* : SEIGNELAY. »

*Lettre de M. de Seignelay à MM. les Échevins et
 Députés du commerce de Marseille*

Saint-Germain, le 8 février 1684.

« J'ay appris par la lettre que vous m'avez écrite le 28
 » du mois passé, que le sieur Hayet et le Député que
 » vous avez choisi pour l'accompagner à Alger sont par-
 » tis le 27; j'ay rendu compte au Roy de tout ce que
 » vous avez faict à cette occasion. Sa Majesté a fort ap-
 » prouvé la diligence avec laquelle vous avez exécuté les
 » ordres qu'Elle vous a donnés, et Elle ne doute point
 » que vous ne fassiez savoir exactement les nouvelles
 » que vous recevrez de la suite de cette affaire.

» *Signé* : SEIGNELAY. »

*Lettre du P. Le Vacher à MM. les Échevins et Députés
du commerce de Marseille*

Alger, le 13 février 1681.

« MESSIEURS,

» J'ay creu devoir joindre la présente à celle que je me
» suis donné l'honneur de vous écrire, et que j'ay don-
» née à M. de Virelle, votre Député vers les Puissances
» de ce pays, pour vous représenter des sommes que
» j'ay payées et avancées, tant pour empêcher la rup-
» ture de la paix, qui auroit été extrêmement préjudi-
» ciable au commerce de France, et notamment a celuy
» de votre ville et province, que pour avoir subministré
» le vivre et le vêtir pendant plusieurs mois à des Fran-
» cois détenus icy, et payé pour empêcher que des Fran-
» cois de Marseille, la Ciotat, Toulon, du Martigues et
» d'autres lieux de la Provence et autres lieux de France,
» pris par les Corsaires de cette ville, ne fussent faicts
» esclaves, que pour les avoir vêtus et entretenus pen-
» dant plusieurs mois, en attendant l'occasion de les
» pouvoir faire repasser en France et pour les provi-
» sions de leur passage; le tout se montant à plus de
» trois mille écus, savoir :

» Pour la subsistance de 22 Francois détenus icy par
» ces Puissances environ 14 mois, et leur avoir submi-
» nistré le vêtir : sept cent cinquante pièces de huict, de
» quoy j'ay advisé vos prédécesseurs, desquels je n'ay
» eu aucune réponse favorable.

» Je vous renvoïe présentement deux personnes de
» Marseille, par une grâce de Dieu toute spéciale, sau-
» vées du naufrage par l'assistance des Maures. Ils
» étoient de l'équipage du vaisseau nommé *Saint-Louis*,
» commandé par le Capitaine Étienne Antoine, du Marti-
» gues, qui, après trois jours de son départ d'icy pour
» Livourne, a par le mauvois temps été rapporté à cette

» côte, vers Cherchel, où il a misérablement péri ; toutes
 » les personnes, tant passagers que de l'équipage, ont
 » été noyées, à la réserve de ces deux que je vous ren-
 » voie, pour lesquelles j'ay donné aux Maures qui les
 » ont sauvées et me les ont apportées deux cents pièces
 » de huict.

» De plus, j'ay donné aux Puissances, en diverses fois,
 » pour obtenir la liberté de quelques Francois injuste-
 » ment pris par les Corsaires, qu'ils prétendoient faire
 » faire esclaves, et pour procurer leur faveur et protec-
 » tion pour le commerce, environ mille cinq cents piè-
 » ces de huict.

» Plus, pour avoir revêtu plusieurs Francois pris par
 » les Corsaires de cette ville, les avoir entretenus pen-
 » dant plusieurs mois, en attendant l'occasion de les faire
 » repasser en France, et pour les provisions de leur pas-
 » sage, sept à huict cents pièces de huict.

» Il vous plaira, Messieurs, considérer que toutes ces
 » sommes ont été payées, non à mon sujet, mais à la
 » considération d'empêcher la rupture de la paix, qui
 » auroit été extrêmement préjudiciable à votre commer-
 » ce, et pour l'entretien de plusieurs Francois et conser-
 » ver la liberté à d'autres. Je ne doute nullement que
 » vous n'approuviez la restitution que je vous demande.
 » C'est ce que j'attends incessamment de votre justice
 » et pitié, ce qui m'obligera, dans les occasions que la
 » divine Providence permettra à l'avenir, de vous té-
 » moigner, par la continuation de mes petits services,
 » combien je suis, etc. »

Lettre du P. Le Vacher à MM. les Échevins de Marseille

Alger, le 21 mars 1681.

« MESSIEURS,

» Je ne doute nullement que par le retour à Marseille
 » du sieur Hayet, Commissaire de la marine, Envoyé du

» Roy vers les Puissances de ce pays, et le sieur de Vi-
 » relle, votre Député, joint à la lettre que je me suis
 » donné l'honneur de vous écrire par le retour des sus-
 » dits sieurs, que vous ne soyez présentement informés
 » des intentions des susdites Puissances de ce pays pour
 » la conservation de la paix, laquelle ils ont promis de
 » confirmer et ratifier moyennant la restitution générale
 » de tous les Francois faicts esclaves en cette ville de-
 » puis la paix, et les Turcs et Maures de cette ville qui
 » sont en France depuis l'établissement de la même paix.
 » Les susdites ont, pour ce sujet, écrit à notre Invinci-
 » ble Monarque et ont donné lettres aux susdits sieurs
 » Hayet et à votre Député, desquelles lettres lesdites
 » Puissances attendent incessamment la réponse.

» Depuis le départ de cette ville desdits sieurs Hayet
 » et votre Député, un Corsaire de Sallé a pris une barque
 » françoise commandée par le patron Mounaste, de Fron-
 » tignan, qui avoit parti d'Alicante pour Marseille.

» Le chargement de cette barque, compris environ
 » huit mille pièces de huit effectives qui se sont trou-
 » vées dedans, est estimé à la valeur d'environ dix-neuf
 » mille pièces de huit, sans les personnes, qui sont
 » vingt-neuf, tant de l'équipage que passagers, tous
 » Francois, à la réserve de deux, un Espagnol qu'on es-
 » time de qualité et un Religieux Observantin Sarde.

» Le susdit Corsaire a apporté tous ces pauvres gens
 » en cette ville, où ils sont maintenant, en attendant la
 » commodité de les faire passer à Sallé, parce que je ne
 » croy pas que les Puissances d'icy permettent qu'ils
 » soient vendeus icy, après ce que je leur ay représenté.

» Je vous ay, ce me semble, Messieurs, représenté cy-
 » devant que, pour empêcher la continuation des pira-
 » teries des Corsaires de Sallé sur les Francois, en cette
 » côte, il étoit expédient d'armer deux ou trois frégates
 » qui courroient le long de la côte, depuis Bonne jusque
 » en cette ville, et même vers Majorque. Et quand mê-
 » me elles resteroient quelques jours devant cette même

» ville, faisant entendre que c'étoit expressément pour y
 » attendre les Corsaires de Sallé, il ne seroit que mieux;
 » ce procédé possible porteroit les Puissances à ne pas
 » donner comme ils font retraite à ces Corsaires enne-
 » mis des Francois, au préjudice de la paix.

» J'ay creu, Messieurs, pour le bien du commerce, être
 » obligé de vous réitérer cet advis, vous témoignant
 » cette dernière prise faicte par ce Corsaire de Sallé.

» Je suis, etc. »

Lettre du P. Le Vacher à MM. les Échevins de Marseille

Alger, le 8 mai 1681.

« MESSIEURS,

» J'ay, à l'arrivée en cette ville du patron Noël Fabre,
 » receu la lettre qu'il vous a pleu m'écrire, du 11 mars,
 » pour m'adviser du retour à Marseille de M. Hayet, En-
 » voyé du Roy vers les Puissances de ce pays, et de M.
 » de Virelle, votre Député. J'ay, comme vous avez dési-
 » ré, après la réception de votre dite lettre, témoigné aux
 » Puissances de ce pays, comme vous aviez envoyé au
 » Roy leur lettre, l'instance que vous aviez faicte à Sa
 » Majesté, tant pour la réponse d'icelle que pour la res-
 » titution des Turcs et Maures de cette ville et Royaume
 » qui sont en France depuis la paix pour celle que les
 » Puissances de ce pays offrent de tous les Francois qui
 » sont icy, pour ensuite confirmer et ratifier la paix et la
 » conserver inviolablement à l'avenir, selon la teneur
 » des traités d'icelle; les susdites Puissances ont été
 » bien aise d'apprendre cette diligence que vous avez
 » faicte; ils attendent incessamment le retour dudit
 » sieur Hayet et de mondit sieur de Virelle, votre Dépu-
 » té, et avec eux les Turcs et Maures de cette ville qui
 » sont en France, pour rendre les Francois.
 » Pour réponse à l'une des lettres que je me suis don-

» né l'honneur de vous écrire par le retour de mesdits
 » sieurs Hayet et Virelle, vous représentant les dépenses
 » que j'ay faictes, tant pour l'entretien de quelques Fran-
 » cois que pour des donatives qu'il m'a fallu faire pour
 » empêcher quelques Francois tant de Provence que
 » d'autres provinces de France n'ayent pas été faicts es-
 » claves, les avoir revêteus et entreteneus pendant plu-
 » sieurs mois et faict leurs provisions pour leur passa-
 » ge, les renvoyant en France, comme les deux derniers
 » que je vous ay renvoyés par lesdits sieurs Hayet et de
 » Virelle, pour lesquels j'ay payé deux cents pièces de
 » huict, toutes lesquelles dépenses que j'ay faictes pour
 » cette fin se montant à plus de trois mille pièces de
 » huict, vous me témoignez pour satisfaction, par votre
 » dernière lettre, que vous voulez bien que l'argent que
 » j'ay pris sur vos batiments, que vous estimez les bar-
 » ques ou autres batiments de France qui sont veneus
 » icy pour mon remboursement que je dis avoir faict
 » suivant le raisonnement de ma dernière lettre, vous
 » agréez qu'il me soit alloué, pourveu que la chose soit
 » finie, et que dorénavant vous n'en ayez plus de plain-
 » tes. Or, Messieurs, je n'ay encore rien receu de toutes
 » ces dépenses que je vous ay advisé avoir faictes, les-
 » quelles se montent à plus de trois mille pièces de
 » huict. L'argent que j'ay été contraint de prendre de-
 » puis environ un an, sur les barques ou autres bati-
 » ments de France qui sont veneus icy, à raison de cin-
 » quante pièces de huict pour chacun, a été pour payer
 » mille pièces de huict que les Puissances ont faict payer
 » à la nation à la considération du Capitaine Antoine
 » Julien, de votre ville, esclaves que le patron André
 » Pons, du Martigues, a enlevés d'icy au mois de mai,
 » l'année précédente, laquelle somme de mille pièces de
 » huict n'est pas encore entièrement payée.

» Il vous plaira donc, Messieurs, procurer que cette
 » somme de trois mille pièces de huict que j'ay avancée,
 » et que je vous ay demandée pour l'avoir consommée à

» la considération, tant pour la conservation de la paix
 » envers les Puissances de ce pays pour empêcher les
 » sinistres qui en pouvoient arriver au commerce, que
 » pour retirer de l'esclavage plusieurs Francois, la plus
 » part de Provence, me soit restituée et remboursée, ce
 » que j'espère de votre justice et probité.
 » Je suis, etc. »

Lettre du P. Le Vacher à MM. les Échevins de Marseille

Alger. le 6 septembre 1681.

« MESSIEURS,

» Les Puissances de ce pays m'ont faict appeler ce
 » matin au Divan pour y entendre la lecture de quelques
 » lettres que leur ont écrites les Turcs et Maures de ce
 » pays déteneus à Marseille, se plaignant non seulement
 » de leur détènement, mais spécialement de ce que,
 » après qu'il a pleu au Roy leur concéder la liberté, en
 » suite du retour de cette ville en France de M. le Com-
 » missaire Hayet, on les a contraints de faire un voyage
 » à la galère.

» Ces plaintes, Messieurs, ont tellement irrité les sus-
 » dites Puissances et tout le Divan assemblés, qu'ils
 » avoient unanimement résolu de me faire repasser en
 » France pour procurer le renvoi icy des susdits Turcs
 » et Maures ; néansmoins, après y avoir plus mûrement
 » pensé, ont trouvé plus à propos que je restasse, et
 » qu'ils écriroient au Roy.

» J'envoye à M. le Marquis de Seignelay la lettre qu'ils
 » écrivent à Sa Majesté, par laquelle ils luy témoignent
 » que, si dans deux mois, d'aujourd'huy, lesdits Turcs
 » et Maures ne sont renvoyés icy, qu'ils me feront re-
 » passer en France pour y porter de leur part l'avis de la
 » rupture de la paix, laquelle ils renouvelleront ensuite
 » avec les Anglois.

» J'ay creu, Messieurs, être obligé de vous adviser au plus
 » tôt de cette résolution des Puissances de ce pays, la-
 » quelle est très importante à votre commerce. C'est par
 » le Bastion que je me donne l'honneur de vous écrire
 » la présente, suppliant le Gouverneur de cette place de
 » vous la faire tenir au plus tôt, même expressément, s'il
 » n'avoit pas d'occasion qui y fusse de partance pour
 » Marseille.

» Dans le paquet cy-joint, est la lettre que les Puis-
 » sances et le Divan de ce pays adressent au Roy pour
 » le sujet cy-dessus, et la lettre que je me donne l'hon-
 » neur d'écrire à M. le Marquis de Seignelay pour le mê-
 » me sujet. Il vous plaira la luy faire tenir en diligence,
 » en procurer la réponse et notamment de celle des Puis-
 » sances de ce pays qu'ils attendent incessamment avec
 » même impatience, autant que le retour en ce pays-cy
 » des susdits Turcs et Maures qui sont à Marseille.

» Je suis, etc. (1). »

Lettre du P. Le Vacher à MM. les Échevins de Marseille

Alger, le 17 octobre 1681.

« MESSIEURS,

» A l'arrivée de la présente tartane en cette ville, ex-
 » pédiée à Marseille pour M. le Consul des États
 » d'Hollande, j'ay receu la lettre dont il vous a pleu m'ho-
 » norer du seizième du mois précédent, par laquelle
 » vous avez bien voulu m'adviser de la dernière lettre

(1) A cette lettre est jointe une lettre d'envoi de M. Dussault, gouverneur du Bastion de France, datée du 13 octobre 1681; il adresse à MM. les Échevins de Marseille la dépêche de M. Le Vacher et le paquet qui y est joint; il annonce qu'il écrit lui-même au Ministre, pour lui représenter l'importance des demandes du Consul et le mal que ferait au commerce français le refus des satisfactions réclamées par les Algériens.

» que vous avez reçue de M. le Marquis de Seignelay,
 » lequel vous a témoigné que, quand les galères seroient
 » de retour du voyage, il enverroit les ordres du Roy
 » nécessaires pour le renvoy des Turcs et Maures qui
 » sont en France, lesquels incessamment et très impa-
 » tiemment attendus des Puissances de ce pays.

» Ils ont pour ce sujet écrit au Roy le mois précédent,
 » et vous ay adressé leur lettre, accompagnée d'une des-
 » miennes et une pour Monseigneur le Marquis de Sei-
 » gnelay, par voie du Bastion. Je ne say si vous aurez
 » présentement reçu ce paquet. Voicy que je vous en-
 » voye encore, par cette présente tartane, une seconde
 » lettre desdites Puissances pour le Roy, laquelle j'adres-
 » se, comme j'ay faict la précédente, à M. le Marquis
 » de Seignelay, auquel il vous plaira la faire tenir en di-
 » ligence, parce que les susdites Puissances et le Divan
 » assemblés m'ont témoigné que si dans deux mois,
 » dont un est déjà passé, les susdits Turcs et Maures de
 » ce pays qui sont en France ne sont renvoyés icy, qu'ils
 » me feront repasser en France pour y porter de leur
 » part l'avis de la rupture de la paix, laquelle ils renou-
 » velleront ensuite avec les Anglois.

» Le patron de cette présente m'a dit qu'avant son dé-
 » part de Marseille, les galères y étoient arrivées; au
 » nom de Dieu, Messieurs, procurez que les Turcs et
 » Maures de ce pays soient renvoyés au plus tôt. Vous
 » en aurez connu l'importance par ma lettre précédente,
 » en cas que vous l'avez reçue.

» Je suis, etc. »

« Le Gouverneur de Sallé a advisé les Puissances de
 » ce pays, que M. de Château-Renaud a faict échouer, à
 » la côte de Sallé, une prise que les Corsaires de cette
 » ville avoient faicte, et y envoyoit les personnes de l'é-
 » quipage, de laquelle mondit sieur de Château-Renaud
 » a pris et porté en France, avec une autre prise entière

» que les mêmes Corsaires avoient faicte : les susdites
 » Puissances prétendent la restitution de l'une et l'autre
 » de ces prises ; il vous plaira en adviser la Cour. »

Lettre du P. Le Vacher à MM. les Échevins de Marseille

Alger, le 18 octobre 1681.

« MESSIEURS,

» Je joins la présente à celle que je me suis donné
 » l'honneur de vous écrire par cette même commodité,
 » pour vous adviser que les Puissances de ce pays ont,
 » ce matin, faict assembler le Divan extraordinairement,
 » y ayant convoqué, outre les personnes qui s'y trou-
 » vent ordinairement, tous les Rays ou Capitaines des
 » vaisseaux Corsaires, les Officiers et Janissaires,
 » m'ayant faict aussi appeler, où il a fallu me porter, à
 » cause mes indispositions ne me permettent pas de che-
 » miner ; les susdites Puissances ayant représenté de
 » nouvelles plaintes que leur ont faictes les Turcs et
 » Maures de ce pays qui sont en France, à cause de leur
 » détènement et de ce que, depuis qu'il a pleu au Roy leur
 » concéder la liberté, on les a contraint de faire trois
 » voyages à la galère, ce que le Divan ayant entendu
 » avec les susdites Puissances, un mutuel consente-
 » ment résolut la rupture de la paix avec la France ;
 » l'ont tous acclamée et proclamée d'une même voix en
 » ma présence, ce que je n'ay peu empêcher, quelque ins-
 » tance que je leur aye faicte, leur représentant de ne
 » vouloir rien précipiter, pour ne pas s'attirer l'indigna-
 » tion d'un puissant Roy comme étoit notre Invincible
 » Monarque, lequel avoit bien voulu jusqu'à présent les
 » honorer de son amitié ; outre que j'espérois que dans
 » peu de temps leurs Turcs et Maures leur seroient en-
 » voyés, lesquels étoient possible présentement embar-
 » qués pour repasser. J'ay, suivant l'avis qu'il vous a

» pleu, Messieurs, me donner par votre dernière lettre, à
 » quoy ils n'ont voulu aucunement déferer, ayant per-
 » sisté à me dire que la paix étoit de ce moment rompue
 » de leur part avec la France et que j'en advisasse; et
 » que, nonobstant cette rupture, tous les batiments mar-
 » chands françois qui voudroient venir négocier en ce
 » pays, qu'ils y seroient toujours les bien veneus, et que
 » quand il plaira au Roy de m'envoyer l'ordre de repas-
 » ser en France, qu'ils me le permettront sans diffi-
 » culté.

» Je donne advis de tout ce que dessus à Monseigneur
 » le Marquis de Seignelay, par la lettre cy-jointe qu'il
 » vous plaira luy envoyer en diligence et le supplier
 » comme je fais d'en informer le Roy et obtenir de Sa
 » Majesté les ordres nécessaires pour l'armement de
 » quelques vaisseaux pour courir sur ces pirates et em-
 » pêcher le mal qu'ils peuvent causer au commerce de
 » France et aux François qu'ils peuvent à l'avenir ren-
 » contrer à la mer. Ils arment présentement tous les
 » vaisseaux qui sont au port pour les aller chercher.

» Je ne doute point, Messieurs, que la présente receue,
 » vous n'avisiez de cette rupture de paix, en tous les
 » lieux et notamment tous les Commandants des bati-
 » ments marchands qui sortiront dorénavant de Mar-
 » seille et autres lieux de la Provence, à ce que, en étant
 » advertis, ils se tiennent sur leurs gardes.

» La lettre des Puissances de ce pays que vous aviez
 » adressé par cette commodité jointe à une que je me
 » suis donné l'honneur d'écrire à Monseigneur le Mar-
 » quis de Seignelay ne servent présentement l'une et
 » l'autre de rien, à cause de la rupture de la paix inter-
 » veneue du depuis; néansmoins, si vous trouvez bon
 » d'envoyer le paquet à Monseigneur de Seignelay, avec
 » la lettre cy-jointe, vous l'enverrez.

» Je suis, etc. »

Lettre du P. Le Vacher à MM. les Échevins de Marseille

Alger, le 20 octobre 1681.

« MESSIEURS,

» Voicy la seconde lettre que je me donne l'honneur
 » de vous écrire pour vous adviser de la rupture de la
 » paix que les Puissances de ce pays et le Divan ont dé-
 » clarée avec la France, à la considération ou pour pré-
 » texte du détènement de leurs Turcs et Maures en
 » France. Je vous ay envoyé la première lettre, avec une
 » pour Monseigneur le Marquis de Seignelay, par le re-
 » tour à Marseille de la tartane du patron François Ni-
 » cole, de Marseille. Je vous envoie cette seconde par
 » voie du Bastion, avec un duplicata cy-joint pour Mon-
 » seigneur le Marquis de Seignelay.

» Le samedi, dix-huictième jour du présent mois, les
 » susdites Puissances firent assembler le Divan extraor-
 » dinairement, y étant convoqué, outre les personnes
 » qui s'y trouvent d'ordinaire, tous les Rays ou Capitai-
 » nes des vaisseaux Corsaires, les Officiers et Janissai-
 » res. Ils me firent aussy appeler, où il me fallut porter,
 » parce que mes indispositions ne me permettent pas de
 » cheminer. Les susdites Puissances ayant représenté
 » de nouvelles plaintes que leur avoient faictes les Turcs
 » et Maures de ce pays qui sont en France, tant à cause
 » de leur détènement que parce que depuis qu'il a pleu au
 » Roy leur accorder la liberté, on les auroit contraints
 » de faire trois voyages à la galère, ce que tous ceux qui
 » étoient au Divan ayant entendu, conclurent qu'il falloit
 » rompre la paix avec la France, laquelle rupture fut en
 » ce moment proclamée et déclarée en mutuel consen-
 » tement et une même voix en ma présence, ce que je
 » n'ay peu empêcher, quelque instance que je leur aïe
 » faicte, leur représentant de ne vouloir rien précipiter
 » pour ne pas s'attirer l'indignation d'un puissant Roy
 » comme étoit notre Invincible Monarque; de plus, que
 » j'espérois que dans peu de temps, leurs Turcs et Mau-

» res leur seroient renvoyés, suivant l'avis qu'il vous a
 » pleu, Messieurs, me donner par votre dernière lettre, à
 » quoy ils n'ont pas voulu déferer, les susdites Puissan-
 » ces et Divan ayant persisté à me dire que de leur part
 » la paix étoit rompue avec la France, et que j'en advi-
 » sasse; et que nonobstant cette rupture, les batiments
 » marchands françois qui voudroient venir négocier en
 » ce pays, qu'ils y seroient les bien veneus, et que quand
 » il plaira au Roy de m'envoyer l'ordre de me retirer en
 » France, qu'ils me le permettront sans difficulté.

» Les susdites Puissances font présentement armer
 » tous les vaisseaux Corsaires qui sont au port, pour
 » aller chercher des François. J'en donne avis par la
 » cy-jointe à Monseigneur le Marquis de Seignelay, à ce
 » qu'il luy plaise d'obtenir du Roy les ordres nécessaires
 » pour armer en diligence contre ces pirates, et empê-
 » cher les pertes et mal considérables qu'ils pourroient
 » causer au commerce de France par les prises qu'ils
 » présumant faire des François.

» Je ne doute nullement, Messieurs, que vous ne fassiez
 » vos diligences à la Cour pour obtenir du Roy les sus-
 » dits ordres pour la conservation de votre commerce.

» Je ne doute non plus que vous n'avisiez au plus tôt
 » de cette nouvelle rupture de paix tous les Comman-
 » dants des batiments marchands qui sortiront de Mar-
 » seille et des autres lieux de la Provence, et même MM.
 » les Consuls des lieux étrangers, comme je feray.

» Je suis, etc. »

*Lettre du P. Le Vacher à MM. les Échevins et Députés
 du commerce de la ville de Marseille.*

Alger, le 22 octobre 1684.

(RÉSUMÉ)

Cette lettre n'est que la copie mot pour mot de celle

du 20 octobre. Le P. Le Vacher, après avoir prévenu de la rupture de la paix par une première lettre du 18 octobre, envoyée par une tartane de Marseille, a fait passer la seconde, datée du 20, par le Bastion; celle-ci est adressée par Valence, en Espagne. Il est facile de voir que le Consul craint l'interruption des communications, et qu'en même temps il attache un haut prix à ce que la France soit avisée à temps de ce grave incident.

*Lettre du P. Le Vacher à MM. les Échevins et Députés
du commerce de la ville de Marseille.*

Alger, le 6 novembre 1681.

« MESSIEURS,

» Je ne doute point que vous ne soyez présentement
» informés par plusieurs lettres que je me suis donné
» l'honneur de vous écrire, envoyées par des voies
» différentes, de l'inopinée rupture de la paix avec la
» France que les Puissances et le Divan de ce pays
» déclarèrent le samedi, 18^e jour du mois précédent,
» sous prétexte de la détention, en France, de leurs
» Turcs et Maures, et de ce que, suivant les susdits
» Turcs et Maures leur ont écrit, qu'après qu'il plut au
» Roy leur accorder la liberté pour l'échange des Fran-
» cois esclaves en cette ville, on les avoit contraint de
» faire trois voyages à la galère.

» J'ay en même temps donné avis de cette précipitée
» rupture de la paix à Monseigneur le marquis de Sei-
» gnelay, et vous ay envoyé les lettres que je luy ay
» écrites pour ce sujet, à ce qu'il vous plut les luy faire
» tenir en diligence. Comme j'espère que vous aurez
» faict, et procurer du Roy par son instance, les ordres
» nécessaires pour armer en Ponant et Levant contre
» ces pirates, et empêcher les prises qu'ils se présu-

» ment faire contre les Francois, avant qu'on se soit
 » mis en état de les en empêcher.

» Les Puissances, au même temps qu'elles déclarèrent
 » cette rupture, elles ordonnèrent d'armer tous les vais-
 » seaux et autres batiments qui étoient au port pour
 » aller chercher des Francois ; quelques-uns de ceux
 » qui ont sorti ont jusqu'à présent envoyé six prises :
 » deux vaisseaux, l'un de Saint-Malo, chargé de baccia ;
 » et l'autre de Provence ; et quatre barques, dont l'une
 » est de la Ciotat, qui avoit parti de Marseille pour
 » Cadix, commandée par le patron Carbonnau ; les au-
 » tres avoient sorti d'Espagne. Les personnes de tous
 » ces batiments, tant de l'équipage que passagers, sont
 » au moins cent, et les facultés ou marchandises sont
 » estimées à la valeur de plus de cent cinquante mille
 » pièces de huit.

» Considérez, Messieurs, combien il importe à votre
 » commerce que vous procuriez en diligence les ordres
 » nécessaires du Roy pour armer au plus tôt contre ces
 » Corsaires et empêcher le mal que la continuation de
 » leurs déprédations pourra causer à la France.

» Je suis, etc. »

*Lettre du P. Le Vacher à MM. les Échevins et Députés
 du commerce de la ville de Marseille*

Alger, le 13 décembre 1681.

« MESSIEURS,

» Je ne doute point que vous n'ayez présentement
 » receu toutes les lettres que je me suis donné l'hon-
 » neur de vous écrire et adressées par Monseigneur le
 » marquis de Seignelay, par différentes voies, tant pour
 » adviser de la rupture de la paix avec la France que les
 » Puissances de ce pays ont déclarée sous prétexte du
 » détènement de leurs Turcs et Maures en France, que

» des prises que les Corsaires ont faites sur les Fran-
 » cois, tant de Ponant que de Levant depuis la dernière
 » rupture.

» Par ma dernière, que j'ai donnée au patron Jacques
 » Pesé, de la Ciotat, qui partit d'icy le mois précédent
 » pour Marseille, je vous advisois que les prises étoient,
 » ce me semble, huit ou dix ; elles ont deu, depuis, aug-
 » menter jusqu'au nombre de vingt ; les personnes, tant
 » de l'équipage que passagers, lesquelles se montent à
 » moins à quatre cents, et les facultés estimées à plus
 » de deux cent mille pièces de huict.

» Les Corsaires n'ont pas plus tôt conduit leurs prises
 » au port, qu'on les oblige de se mettre à la voile pour
 » en aller faire d'autres ; ils arment même pour ce sujet
 » les batiments des prises sitôt qu'ils ont été déchargés.

» Entre les susdites prises est un petit batiment du
 » Roy, sur lequel étoit M. de Beaujeu, gentilhomme en-
 » voyé par ordre de Sa Majesté aux côtes d'Italie, et,
 » en s'en retournant en France, a été rencontré du Géné-
 » ral des vaisseaux de cette ville, qui l'a pris et conduit
 » icy avec quarante personnes de son équipage ; aussitôt
 » qu'ils sont été arrivés ont été vendeus très chèrement ;
 » mon dit sieur de Beaujeu, à luy seul, étoit acheté onze
 » mille deux cents pièces de huict par le susdit Général
 » qui l'a pris, encore bien qu'il ne luy donne rien pour
 » subsister ; ce pauvre gentilhomme étant dans l'im-
 » puissance de payer son rachat, il espère que la puis-
 » sance et autorité de notre Invincible Monarque ou la
 » piété et la miséricorde le retirera du pitoyable état où
 » il se trouve, ayant été pris, étant actuellement à son
 » service.

» Un vaisseau françois, nolisé par les Juifs, à Livourne,
 » pour cette ville, lequel a touché à Marseille où même
 » il a resté quelques jours, est arrivé icy sans m'apporter
 » aucune de vos lettres pour pouvoir apprendre si vous
 » aviez receu toutes celles que je me suis donné l'hon-
 » neur de vous écrire et adressées par Monseigneur le

» marquis de Seignelay, lesquelles je vous ay envoyées
 » par différentes voies, ce qui n'a pas été un petit sujet
 » d'affliction.

» Je suis, etc. »

*Note de M. Amiraut, Supérieur des Prêtres
 de la Congrégation de la Mission*

« M. Le Vacher me mande, du 28 janvier 1682 :

» 1° Qu'aucun bâtiment n'est venu de France ni de
 » Livourne, ni d'aucun lieu de l'Italie qui luy aïe
 » apporté des lettres pour l'informer de ce qu'il se passe
 » en France pour Alger, depuis l'avis qu'il a donné de la
 » rupture de la paix par différentes voies ;

» 2° Que tous les corsaires de ce pays sont dehors il y
 » a longtemps, et qu'aucun n'a envoyé de prises fran-
 » coises depuis plus d'un mois, et que toutes les prises
 » qu'ils ont faites jusqu'à présent sur les Francois sont
 » de vingt et un batiments, et que les derniers vaisseaux
 » Corsaires qui sont partis d'icy sont très mal armés, les
 » soldats n'ayant pas voulu s'embarquer, dans l'appré-
 » hension de rencontrer des vaisseaux françois ;

» 3° Que, depuis environ dix jours, cinq vaisseaux
 » de guerre ont paru plusieurs fois devant cette ville,
 » que quelques Turcs croient être anglois, d'autres fran-
 » cois (1) ;

» 4° Qu'on prépare un camp en cette ville pour aller
 » contre le Roy de Fez, duquel les Puissances de ce pays
 » prétendent quelques satisfactions, et que ce camp ne
 » partira que dans deux mois environ ;

» 5° Le Gouverneur d'Alger a, depuis un mois, saisi
 » deux barques de Mayorque avec tous leurs fonds et

(1) C'était l'escadre anglaise commandée par l'amiral Herbert.

» faict toutes les personnes esclaves, à cause que quel-
 » ques prêtres séculiers et réguliers esclaves, et autres
 » chrétiens aussi esclaves, s'étoient enfuis sur une fré-
 » gate qu'on croit avoir été envoyée de Mayorque ici
 » pour ce sujet.

» Le même M. Le Vacher, par sa lettre du 17 février
 » passé, confirme une des précédentes nouvelles, que
 » tous les Corsaires de cette ville sont dehors, et que
 » par la grâce de Dieu ils n'ont envoyé aucune prise. »

*Lettre de M. de Seignelay à MM. les Échevins et Députés
 du commerce de Marseille.*

Versailles, le dernier mai 1682.

« MESSIEURS,

» Le Roy, voulant être informé de ce que peuvent
 » valoir les prises qui ont été faites sur ses sujets par
 » les Corsaires d'Alger depuis le 18 octobre dernier qu'ils
 » ont déclaré la guerre, afin que M. Duquesne en puisse
 » demander la restitution, en cas que lesdits Corsaires
 » acceptent les conditions auxquelles Sa Majesté leur
 » accordera la paix ; ne manquez pas de m'envoyer
 » promptement un état de ce que les vaisseaux et mar-
 » chandises pris par lesdits Corsaires peuvent valoir, et
 » faites cette estimation la plus exacte et la plus authen-
 » tique que vous pourrez.

» Je suis, Messieurs, votre très affectionné à vous
 » servir.

» *Signé : SEIGNELAY.* »

H.-D. DE GRAMMONT.

(A suivre.)